



2019-09-19

Pour diffusion immédiate

Communiqué

SI VOUS CONDUISEZ, LAISSEZ VOTRE CELLULAIRE DE CÔTÉ !

En collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec et du Contrôle routier Québec, la Régie participe à l'opération nationale concertée *Distraction 2019*, permettant de conscientiser les conducteurs aux dangers liés à la distraction au volant.

Pour ce faire, de nombreuses opérations policières se tiendront partout sur le territoire de nos 17 municipalités du 20 au 26 septembre 2019. Les policiers de la Régie interviendront auprès des conducteurs distraits par l'utilisation d'un cellulaire, d'un appareil électronique portatif ou d'un écran d'affichage.

La distraction au volant est l'une des principales causes de collisions mortelles ou causant des blessures graves au Québec. Une campagne très importante afin de réduire considérablement les infractions au Code de la sécurité routière.

Nous souhaitons rappeler aux usagers de la route qu'il est interdit de tenir un appareil électronique portatif ou d'en faire usage de toute autre façon en conduisant, même à un feu rouge ou dans un bouchon de circulation. Selon l'article 443.1 du Code de la sécurité routière, la loi stipule que le cellulaire doit être fixé en tout temps à un support solide lorsqu'il est utilisé par le conducteur d'un véhicule et qu'il est interdit de placer l'appareil entre ses jambes, dans le porte-gobelet ou encore sur le siège du passager. En plus de recevoir une amende minimale de 484 \$ (incluant les frais), enfreindre la loi ajoute 5 points d'inaptitude au dossier. En cas de récidive, le permis de conduire est alors suspendu sur-le-champ.

LE CELLULAIRE AU VOLANT, AUCUN RISQUE À PRENDRE !

– 30 –

Source : Sergent Jean-Luc Tremblay, matricule 631
Téléphone : 450 536-3333 poste 220
Cellulaire : 514-207-6867
jltremblay@police-rsl.qc.ca

À propos de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, un corps de police de niveau 2 composé de 233 policiers et policières, dessert 17 municipalités : Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Julie, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Varennes et Verchères. Ce territoire regroupe plus de 200 000 citoyens sur 742 kilomètres carrés.

